

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU 5 MARS 2014**

L'An Deux Mille Quatorze, le Cinq mars, à Dix Neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Madame GUICHERD, Monsieur JOURDAIN, Madame BARET, Madame MIQUET, Monsieur GELIN, Monsieur EVANGELISTA, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT, Monsieur SAUNIER.

Monsieur JOURDAIN présente un pouvoir de Monsieur DENISSIEUX

Monsieur ROUX présente un pouvoir de Monsieur FIORINI

Absents excusés : Madame NICOLAS

**Objet :**  
**Convention**  
**pluriannuelle de**  
**partenariat**  
**Syndicat**  
**Intercommunal**  
**Murois, Maison**  
**pour Tous et**  
**Fédération**  
**Régionale « les**  
**MJC en Rhône**  
**Alpes », 2014-**  
**2016**

Considérant que le Syndicat Intercommunal Murois accompagne le mouvement associatif intercommunal, considérant qu'il participe à la dynamisation du territoire et qu'il a un impact positif sur les citoyens.

Que par délibérations D 10 06 705 du 15 décembre 2010 et D 11 03 720 du 22 juin 2011, le Syndicat Intercommunal Murois avait contractualisé avec la Maison pour Tous ainsi qu'avec la Fédération Régionale « les MJC en Rhône Alpes ». Ces conventions étant arrivées à leur terme et ayant montré leur impact positif sur les citoyens du territoire, il convient de les renouveler.

Considérant que fort de ces années de collaboration dans le domaine de l'éducation populaire et de l'accompagnement des jeunes et afin de mieux conjuguer les engagements des différents partenaires, il est apparu opportun de formaliser ce partenariat dans une convention tripartite.

Que Monsieur le Président indique que la convention de partenariat et son annexe ont pour objet de finaliser les missions et objectifs qui fondent ce partenariat, les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces objectifs et les procédures de suivi, de contrôle de l'usage des fonds et d'évaluation.

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical

- APPROUVE la convention pluriannuelle de partenariat 2014-2016 entre le Syndicat Intercommunal Murois, la Maison Pour Tous et la Fédération Régionale « les MJC en Rhône-Alpes »
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout avenant et document y afférant.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS  
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 7 mars 2014.

Le Président

